

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/9857
2 juillet 1970
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 15 JUIN 1970, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRLANDE AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 5 juin 1970, dont j'ai immédiatement communiqué la teneur à mon gouvernement, concernant les conditions périlleuses dans lesquelles les observateurs militaires de l'ONU sont maintenant obligés de s'acquitter de leurs fonctions dans le secteur du canal de Suez.

La protection personnelle des observateurs et la sauvegarde de leur statut sont des questions qui préoccupent vivement mon gouvernement, lequel a noté d'après votre rapport au Conseil de sécurité du 27 mai 1970 que les observateurs courent "maintenant des risques plus grands encore qu'ils ne l'ont jamais été". Le Gouvernement irlandais se félicite de l'assurance que vous donnez, selon laquelle vous-même et le chef d'état-major par intérim de l'ONUST continuerez de prendre toutes les précautions possibles pour assurer la sécurité des observateurs. Par ailleurs, mon gouvernement est sincèrement convaincu que vous recevrez la coopération et l'appui complets de tous les intéressés, quelles que soient les mesures que vous jugerez bon de prendre afin de réduire les dangers actuels.

En conclusion, permettez-moi de déclarer que le Gouvernement irlandais est très sensible à l'hommage que vous avez bien voulu rendre à la façon dévouée et courageuse dont les observateurs irlandais servent la cause de la paix dans le secteur du canal de Suez.

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent de l'Irlande
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) C. C. CREMIN